

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION HANDICAP
REUNIE LE 6 juillet 2009**

Présidée par M. Serge Milan, Vice - Président délégué à la Vie étudiante et au handicap

Séance n°4

Etaient présents : Mmes BEAU-DOYEN, BARBIER, BENZA-MARTIN, CHAARA, DUBOIS, FUCHS, GUARDIGLI-SALVARELLI, REBOUILLAT, SAINT-MARTIN, SESSA, MM. AL-ANI, ARNAULT, BANSART, CASTEL, CÔTE, MICHELINI, MICHAUD.

Etaient représentés : M. MAROUANI par M. MILAN, M. BARBIEUX par Mme CHAARA, M. BECART par M. VINCENT, Mme QUEUCHE par M. ARNAULT, Mme STARCK par Mme DEVES, Mme VIDAL par Mme SAINT-MARTIN, M. BOLLA par Mme LUPI-PEGURIER.

Etaient excusés : Mmes BENIZRI, BESSO, CUNAT, DE KOSAK, PIQUET-GAUTHIER, SAN FILIPPO, MM. GAYOL, KLEE, MARTINEZ, SOIRON

La séance est ouverte à 9h40.

M. Serge MILAN ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion et pour leur investissement dans le cadre de l'aide aux étudiants handicapés.

I – Bilan (cf. Annexe)

✚ Année universitaire 2008/2009

Le bilan de l'année universitaire 2008/2009 est présenté et commenté par Mme FUCHS. On note principalement :

- ✓ Que 95% des étudiants demandant des aménagements les obtiennent, soit 111 sur 177, mais qu'ils ne représentent cependant que 0,43% des effectifs totaux de l'Université.
- ✓ Une prédominance des handicaps moteurs (29%) et troubles du langage (28%).
- ✓ Une localisation toujours plus importante dans les secteurs Droit (35%) et LASH (29%).

✚ Depuis la création de la Cellule

Le bilan des trois dernières années, soit depuis la création de la cellule lors de l'année universitaire 2006/2007, est présenté et commenté par Mme FUCHS. On peut constater :

- ✓ Une augmentation des étudiants handicapés inscrits à la Cellule ; on observe néanmoins une légère diminution entre 2007/2008 et 2008/2009 : cela vient du fait que les handicaps temporaires ne sont plus recensés par la Cellule puisqu'ils s'adressent directement au SUMPPS (les seuls cas de handicaps temporaires répertoriés cette année ont concerné les étudiants avec des handicaps certes temporaires mais suffisamment grave pour nécessiter des aménagements importants sur plusieurs semaines, voir plusieurs mois.
- ✓ Une importante augmentation des troubles du langage (domaine des DYS), avec +200% en 2007/2008 et +48% en 2008/2009.
- ✓ Une chute des étudiants en situation de handicap lors du passage de la licence 1 à la licence 2.

Mme BEAU-DOYEN pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de redoublants, ce qui permettrait peut être d'expliquer la chute du nombre d'étudiants handicapés inscrits en Licence 2.

Mme BENSAMARTIN soulève également le problème de la coordination entre le Secondaire et le Supérieur.

Mme FUCHS explique que les enseignants référents du Secondaire ne sont pas autorisés à lui transmettre la liste des étudiants handicapés susceptibles d'arriver à l'Université, et que par contre ils servent de relais avec les étudiants handicapés et lui donnent toutes les informations utiles concernant la Cellule d'accueil de l'Université.

Mme BEAU-DOYEN fait remarquer qu'il est dommage que le SUMPPS ne soit pas impliqué dans l'accueil et le suivi des étudiants handicapés.

Mme FUCHS et Mme REBOUILLAT précisent que ce projet est en cours de discussion depuis peu, et qu'il débouchera sur une collaboration entre la CAEH, le SUMPPS et la MDPH après une réflexion commune sur les missions et les procédures.

M. MILAN remercie Mme REBOUILLAT pour son investissement en tant que Directrice du SUMPPS.

II- Projets pour l'année 2009/2010

Partenariat avec la Fondation Santé des Etudiants de France

Un projet de partenariat avec la Fondation Santé des Etudiants de France est en cours de discussion dans le but de développer un réseau d'enseignants référents présent sur chaque campus.

Cette fondation, qui émane du Ministère de l'Education Nationale, avait à l'origine pour vocation d'aider les étudiants souffrant de tuberculose à suivre leurs études. Ayant essentiellement œuvré dans l'enseignement secondaire, elle souhaite aujourd'hui mener des actions dans l'enseignement supérieur et a sollicité l'Université afin d'apporter son aide aux étudiants handicapés.

Les enseignants mis à disposition par la Fondation assureront des missions de soutien et d'accompagnement pédagogique pour les étudiants en situation de handicap.

La Fondation intervient par le biais de son établissement, Soins Etudes des Cadrans Solaires de Vence.

Mise en place d'un Comité de pilotage pour le Handicap

Le Comité de pilotage pour le handicap devra élaborer des projets et propositions, et devra permettre une relation pérenne entre UNS et MDPH. Il se réunira une ou deux fois par an et sera composé de :

- Le(a) VP CEVU (ou son représentant)
- Le(a) Président(e) de la MDPH (ou son représentant)
- Le(a) Chargé(e) d'accueil
- Le(a) Directeur (trice) de la DEVE
- Le(a) Directeur (trice) du SUMPPS
- Autres invités...

M. ARNAULT demande à ce qu'un représentant étudiant soit membre permanent de ce Comité.

M. MILAN estime qu'il serait souhaitable que cette réunion ait lieu quelques semaines avant la Commission handicap afin celle-ci valide des projets proposés.

Le projet est validé par la Commission

Compte rendu de la Commission Handicap du 6 juillet 2009

🚩 Acquisition de machines à lire

La machine à lire est un outil d'aide à la lecture de documents dactylographiés. Un document imprimé sera restitué vocalement. Elle a fait son apparition parce qu'une grande partie des supports d'informations du quotidien (documents administratifs, factures, horaires de bus, journaux, articles, livres...) n'est consultable que sous forme d'imprimé. La machine à lire concerne toutes les typologies de déficience.

Le projet d'acquisition de quatre machines à lire a donc été soumis au Ministère et est en attente d'approbation : elles seraient installées dans les principales bibliothèques universitaires des campus Droit, Sciences, Lettres et St Jean d'Angely, en complément des téléagrandisseurs.

🚩 Les projets d'UEL (Unité d'Enseignement Libre)

✓ Enseignement supérieur, sport et handicap

L'objectif de cette UEL est de sensibiliser les étudiants de l'UNS aux situations de handicap, leur apporter un autre regard et les faire participer activement à l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université. Elle a aussi pour mission de donner des bases concernant la pratique du sport chez les personnes handicapées avec une découverte des différentes disciplines et des structures existantes.

Elle sera proposée lors des semestres 3 et 5. Son enseignement se déroulera en trois parties avec 30h d'enseignements théoriques :

- La 1^{ère} sera théorique et aura comme responsable Mme Anne-Marie HUGUES, Maître de conférences de l'UNS. Elle aura pour mission d'introduire la notion de handicap et ses typologies mais aussi de présenter la législation, la MDPH, les modes de compensation et la CAEH. Enfin elle abordera le thème de l'intégration et de l'insertion professionnelle et de l'accessibilité du web.
- La 2^{ème}, également théorique, sera sous la responsabilité de Mai Ahn NGO, Docteur en Droit et secrétaire général adjoint de la fédération handisport. Il s'agira d'un enseignement théorique sur les pratiques sportives existantes pour les handicapés (quel sport avec quel matériel pour quel type de pathologie ?). Il sera également présenté aussi les structures nationales et internationales du sport pour les handicapés.
- Et enfin, la 3^{ème}, également sous la responsabilité de Mme HUGUES sera une partie pratique avec des travaux et des recherches personnelles sur différents thèmes mais aussi des missions d'accompagnements et des mises en place de projets communs d'intégration.

Mme BENSA-MARTIN insiste sur le manque d'activité handi-sportive proposée à l'université et signale que plusieurs possibilités sont envisageables puisque des organismes extérieurs développent des activités adaptés.

M. MILAN prend note de cette remarque et encourage Mme BENSA à faire des propositions en vue de développer des projets avec le SUAPS.

✓ Langue des Signes Française (LSF)

Cette UEL a pour but d'amener les élèves à atteindre le niveau 1 ou 2 de Langue des Signes Française (LSF).

La langue des signes comporte de 10 à 12 niveaux selon les écoles. Un stage de 35 à 40 heures peut permettre d'atteindre le niveau 1. Il n'est pas nécessaire de connaître les 12 niveaux de L.S.F pour s'exprimer en langue de signes, à partir des niveaux 4 ou 5 on peut la comprendre en discussion et la pratiquer.

Elle sera proposée aux étudiants lors des semestres 4 ou 6 avec 30 heures d'enseignements théoriques effectués par des intervenants extérieurs rémunérés en vacation horaires. Elle sera sous la responsabilité de Mme HUGUES.

Son instruction sera divisée en plusieurs thèmes :

- Qu'est - ce que la LSF ?
- Bases lexicales et structurales de la LSF
- Sémantique de la LSF
- Communiquer de façon simple en LSF afin de satisfaire des besoins concrets en participant à une conversation simple.

Pour le contrôle des connaissances, chaque élève sera interrogé à l'oral.

M. MILAN précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'étudiants inscrits à cette UEL, et qu'un petit nombre suffirait à la faire exister.

Mme FUCHS présente le cas concret d'une étudiante qui a appris la langue des signes auprès d'une étudiante sourde pour qui elle prenait les notes, afin d'améliorer leurs échanges.

M. ARNAULT remarque que les UEL sont réservées aux étudiants de Licence et estime qu'il serait bien par la suite qu'elles soient proposées aux étudiants des Masters.

✓ Braille

L'objectif de cette UEL est d'amener les élèves à la lecture du braille, ce cours s'adresse indifféremment aux futurs enseignants et développeurs de logiciels adaptés, aux victimes de cécité tardives, aux aveugles précoces ou à des étudiants désireux de s'initier à cette écriture.

Dans le cadre de la loi de 2005, l'apprentissage du Braille risque de devenir une obligation pour certains enseignants.

Elle sera également proposée lors des semestres 4 ou 6 sous la responsabilité de Mme HUGUES avec 20 ou 30 heures d'enseignements théoriques effectués par des intervenants extérieurs rémunérés en vacations horaires. Son programme est le suivant :

- Les lettres de l'alphabet
- Les chiffres
- La ponctuation
- Les signes mathématiques
- Aperçu sur le braille musical
- Notions de braille abrégé
- Exercices de lecture et d'écriture
- Apprentissage d'une plage braille dynamique

Pour le contrôle des connaissances, chaque élève sera interrogé à l'oral.

III – Questions diverses

Intervention de M. Côte (Président FACE06) et de M. Arnault (Responsable BVE)

M. COTE, présente une brève description de la FACE06 : il s'agit d'une fédération de 34 associations réparties sur tous les campus. En tant que Président de la FACE06, et également diplômé de kinésithérapie, il souhaite participer activement au développement du réseau étudiant ; entre autres, il

prévoit de rencontrer l'association ASHUNIS et de développer une collaboration avec elle par le biais de projets d'intégration des étudiants handicapés.

Il fait ressortir le problème des étudiants en situation de handicap qui ne sont pas répertoriés et à ce titre il propose de mener des actions de prévention et de sensibilisation au quotidien auprès de la communauté étudiante, mais également au sein du monde associatif. En outre il souhaiterait, pour ce qui concerne l'accessibilité des étudiants handicapés, qu'il y ait plus de visibilité sur les campus. Enfin il insiste sur la nécessité d'une véritable réciprocité, d'un réel échange entre l'étudiant valide et l'étudiant handicapé.

Mme FUCHS confirme qu'un certain nombre d'étudiants handicapés ne se font pas connaître auprès de la Cellule, soit par méconnaissance de cette dernière, soit par peur, honte, gêne ou appréhension du regard d'autrui. Elle réaffirme qu'une collaboration avec le Service de Médecine Préventive est nécessaire : en effet, les médecins du SUMPPS, qui rencontrent tous les étudiants de 1^{ère} année, sont à même de déceler des situations de handicap et de faire connaître l'existence de la Cellule afin d'aider les étudiants en situation délicate. Enfin elle précise les difficultés rencontrées dans le cadre des handicaps psychologiques.

M. MILAN confirme lui aussi cet état de fait et réaffirme le désir de collaboration avec le SUMPPS.

M. ARNAULT confirme ce souhait de développer le réseau associatif introduit par M. COTE et ajoute qu'il souhaiterait par la suite voir plus d'étudiants investis. La mission principale du Bureau de la Vie Etudiante étant de présenter un guichet unique entre les étudiants et l'administration, cela permettra peut-être de déceler davantage d'étudiants en situation de handicap.

Création d'une Lettre Info Handicap et d'un Guide pour l'étudiant handicapé

Elle sera destinée aux étudiants en situation de handicap inscrits auprès de la Cellule d'accueil des étudiants handicapés. Elle paraîtra trimestriellement ou semestriellement pour commencer, et regroupera toutes les informations arrivant à la cellule destinées aux étudiants handicapés, comme par exemple les campagnes de recrutement, des offres de stages ou encore l'organisation d'évènements ou de manifestations.

La Lettre Info Handicap sera élaborée avec la coordination du service de la communication. Elle pourra être présentée sur le site de la CAEH mais sera également envoyé par mailing. Elle se substituera aux nombreuses notes qui doivent être rédigées tout au long de l'année et que les étudiants handicapés n'ont pas toujours la possibilité de lire.

Un Guide sera également élaboré en trois parties (une partie « Etudes », une partie « Insertion professionnelle » et une partie « Accessibilité »).

Problème de surveillance lors des secrétariats d'examens

M. FUCHS rapporte les problèmes rencontrés au cours de l'année pour les secrétariats d'examens. En effet, cette année, lors d'une épreuve, un enseignant a refusé, à juste titre, de laisser seul l'étudiant handicapé et son secrétaire dans une salle individuelle. Ils ont donc dû être placés dans un coin de la salle d'examen, ce qui n'a visiblement pas eu d'incidence, mais qui aurait pu perturber les autres étudiants, et/ou le secrétariat lui-même.

Mme FUCHS en profite pour effectuer un rappel de la législation en ce qui concerne les secrétariats d'examen.

Mme DEVES propose d'élaborer une note à l'attention des responsables de scolarité.

M. MILAN prend note de cette proposition.

Annulation du projet de recrutement d'un assistant pédagogique

Mme FUCHS revient sur le projet validé l'année dernière lors de la Commission handicap sur le recrutement d'un assistant pédagogique. Suite à une réunion avec les responsables administratifs en avril 2009, il a été convenu pour commencer de l'embauche d'un seul assistant pédagogique, qui aurait été affecté, à la rentrée, en fonction des inscriptions et des besoins enregistrés. Cependant divers échanges avec les correspondants du Ministère font apparaître que ce genre de recrutement ne favorise pas le développement de l'autonomie des étudiants handicapés, et qu'il faudrait par ailleurs faire appel aux gestes de solidarité et d'entraide le plus souvent possible. De plus, les crédits alloués au Handicap seront, en 2010, intégrés au Contrat quadriennal d'établissement. Or nous n'avons à ce jour aucune information sur ce point, il vaut donc mieux ne pas engager de dépenses avant de savoir sous quelle forme et pour quels montants les crédits nous seront versés.

L'accessibilité aux étudiants handicapés

M. VINCENT intervient afin de nous informer que le diagnostic accessibilité de toute l'UNS a débuté récemment et qu'un compte rendu de celui-ci sera présenté d'ici septembre ou octobre 2009. Il sera ensuite transmis au ministère, conformément à la demande de ce dernier.

Mme FUCHS explique que ce compte rendu permettra de renseigner la partie « Accessibilité » du guide pour l'étudiant handicapé.

M. BANSART, responsable du service TICE (Technologies de l'information et de la Communication pour l'Enseignement), expose un autre objectif d'accessibilité, celui de l'accessibilité numérique, c'est-à-dire l'accessibilité des sites internet. Il nous rappelle que le décret de la loi de 2005 publié au Journal Officiel le 26 mai dernier oblige les institutions publiques à rendre leur site accessible d'ici 2011.

« Un site Internet accessible garantit que son contenu est utilisable par n'importe qui, quels que soient sa situation, son handicap (visuel, auditif, moteur...) et le matériel (ordinateur, navigateur Internet, logiciels spécialisés) utilisé pour y accéder. »

A ce jour un point négatif ressort : il n'y a pas encore eu de démarches de mises en place pour la mise en accessibilité du site internet de l'UNS (seuls le Bureau virtuel et la plateforme Jalon le sont), d'où l'importance d'une formation de webmaster et accessibilité.

Mme FUCHS revient sur la formation de sensibilisation au Handicap destinée aux personnels et propose d'en parler avec Mme Joëlle GUIGUET afin d'y intégrer une partie sur la sensibilisation de l'accessibilité du web.

Mme BENSÀ-MARTIN intervient afin de s'informer auprès des représentants du CROUS de l'accessibilité des cités universitaires et plus précisément de leurs chambres.

Mme CHAARA explique que des travaux d'aménagements des chambres ont été effectués et que d'autres sont à venir, mais qu'une majorité de Cités dispose à ce jour de chambres pouvant accueillir des étudiants handicapés. Elle propose de transmettre dès que possible toutes les informations concernant les chambres accessibles en cité universitaire à Nice.

M. MILAN remercie les participants et Mme FUCHS en particulier pour son travail précieux, et clôt la réunion à 11h45.

Annexes

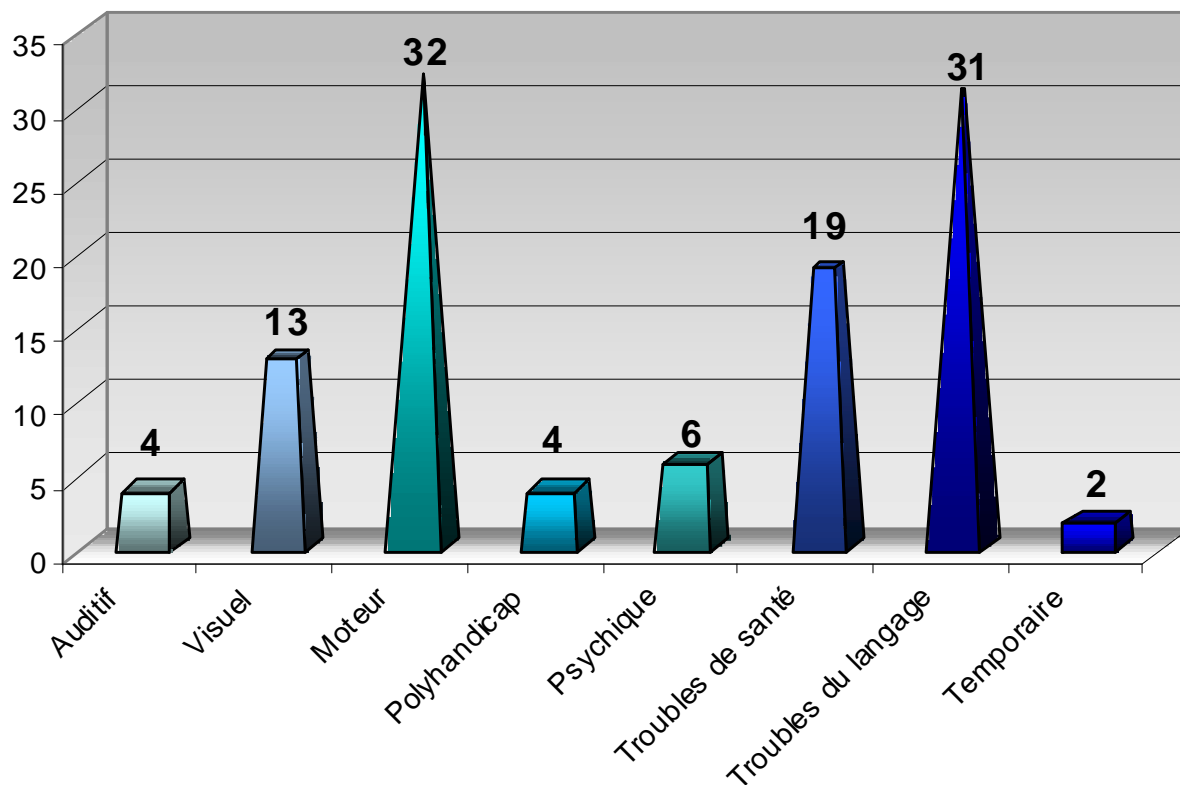
Année universitaire 2008/2009

	Etudiants Handicapés		% d'EH / nb total d'Etudiants
	Nombre	%	
Ayant demandé des aménagements	117	100,00%	0,45%
Ayant obtenu des aménagements	111	94,87%	0,43%
Demandes rejetées	6	5,13%	0,02%
TOTAL étudiants inscrits à l'université	26 000		

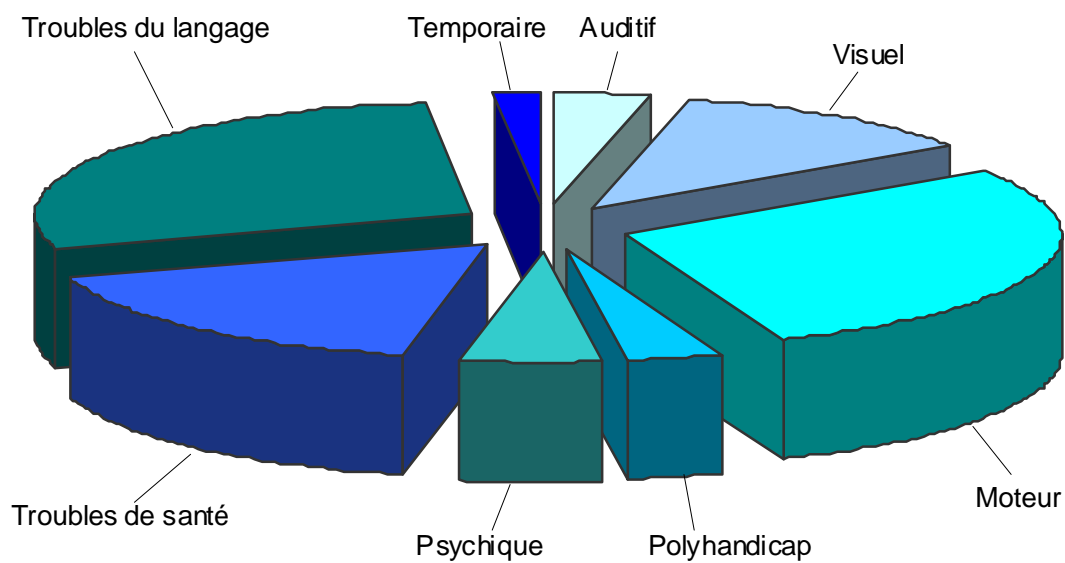
Répartition par type de handicap

Type de handicap	Nombre	%
Auditif	4	3,60%
Visuel	13	11,71%
Moteur	32	28,83%
Polyhandicap *	4	3,60%
Psychique	6	5,41%
Troubles de santé	19	17,12%
Troubles du langage	31	27,93%
Temporaire	2	1,80%
TOTAL	111	100,00%

* Visuel moteur, visuel auditif



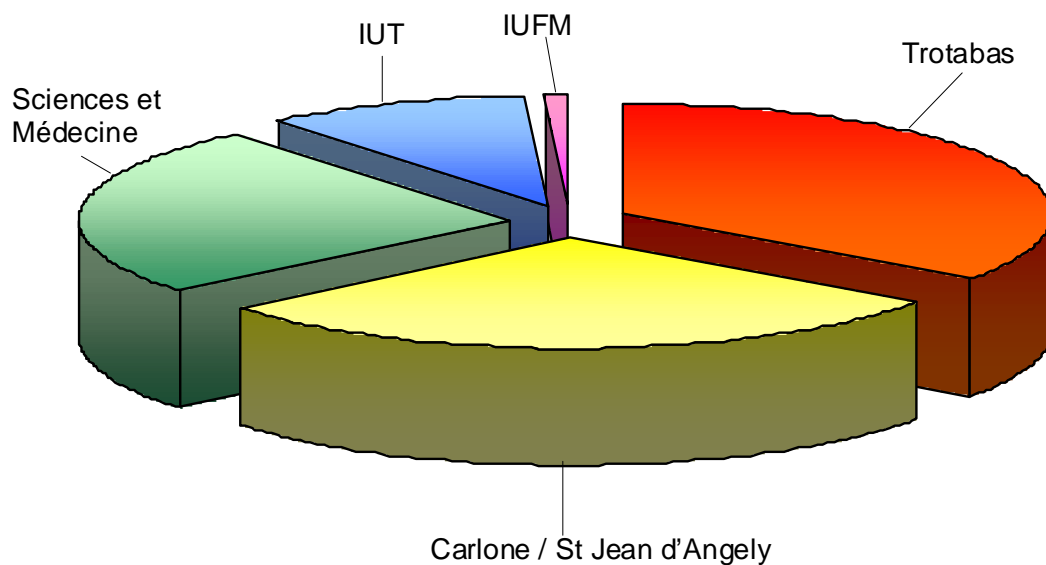
Répartition par type de handicap



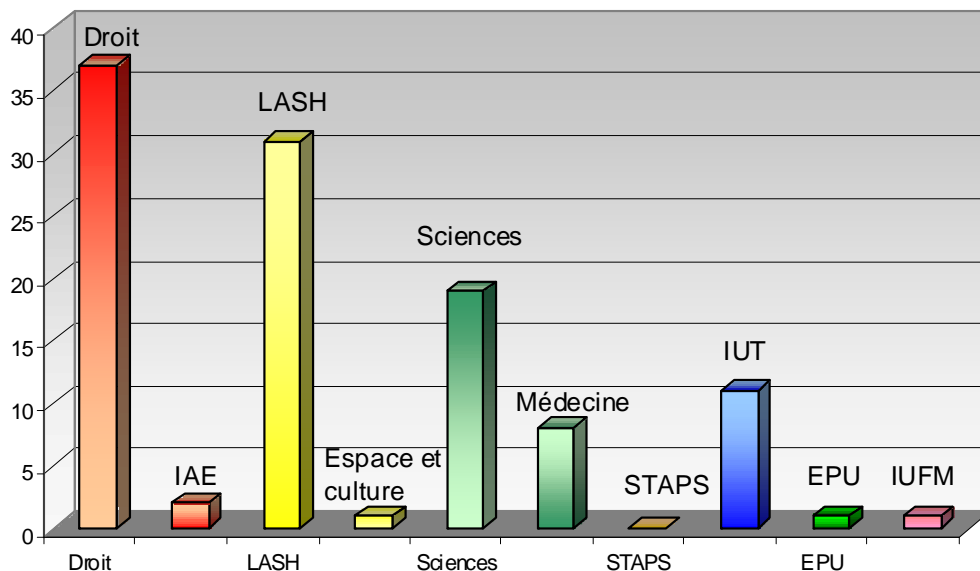
Répartition par UFR

UFR	Etudiants		%
	Nombre	%	
Droit	37	94,87%	33,33%
IAE	2	5,13%	1,80%
Sous Total Trotabas	39	100,00%	35,14%
LASH	31	96,88%	27,93%
Espace et culture	1	3,13%	0,90%
Sous Total Carlone et St Jean d'Angely	32	100,00%	28,83%
Médecine	8	28,57%	7,21%
Science	19	67,86%	17,12%
EPU	1	3,57%	0,90%
Sous Total Sciences et Médecine	28	100,00%	25,23%
IUT	11	100,00%	9,91%
IUFM	1	100,00%	0,90%
TOTAL	111	100,00%	100,00%

Répartition par Campus



Répartition par Secteur

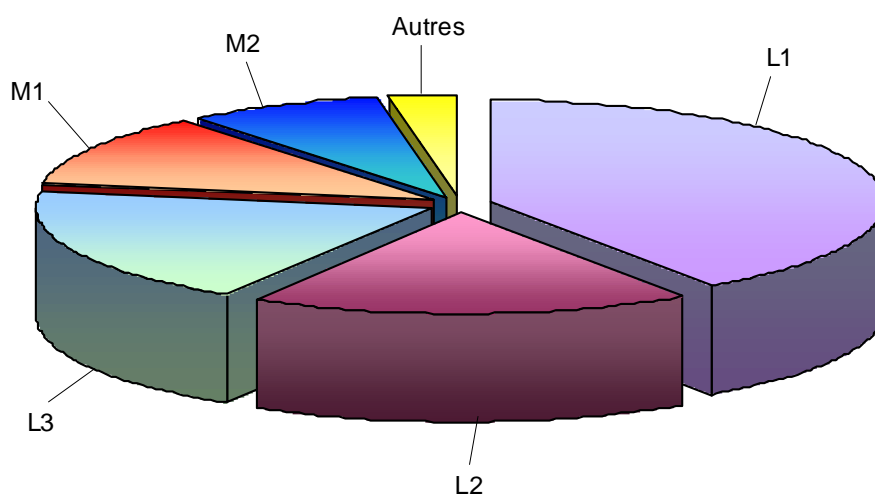


Répartition par niveaux d'études

Niveaux	Nombre	%
Licence 1	45	40,54%
Licence 2	20	18,02%
Licence 3	21	18,92%
Master 1	13	11,71%
Master 2	9	8,11%
Autres *	3	2,70%
TOTAL	111	100,00%

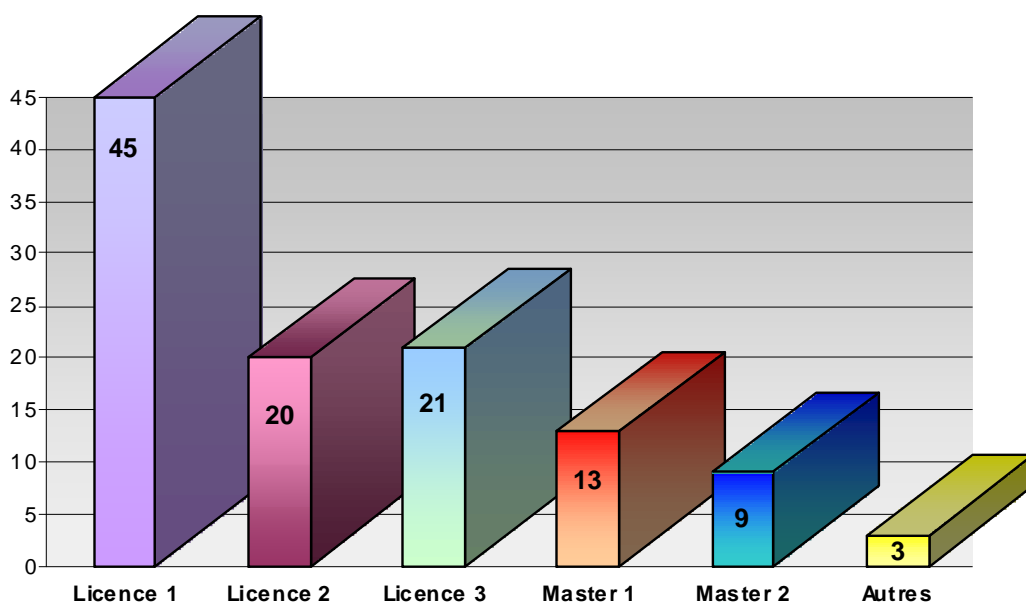
* Concours d'orthophonie et concours IUFM

Répartition par niveaux d'études



Compte rendu de la Commission Handicap du 6 juillet 2009

Répartition par niveaux d'études



Bilan des 3 dernières années

Depuis la création de la cellule

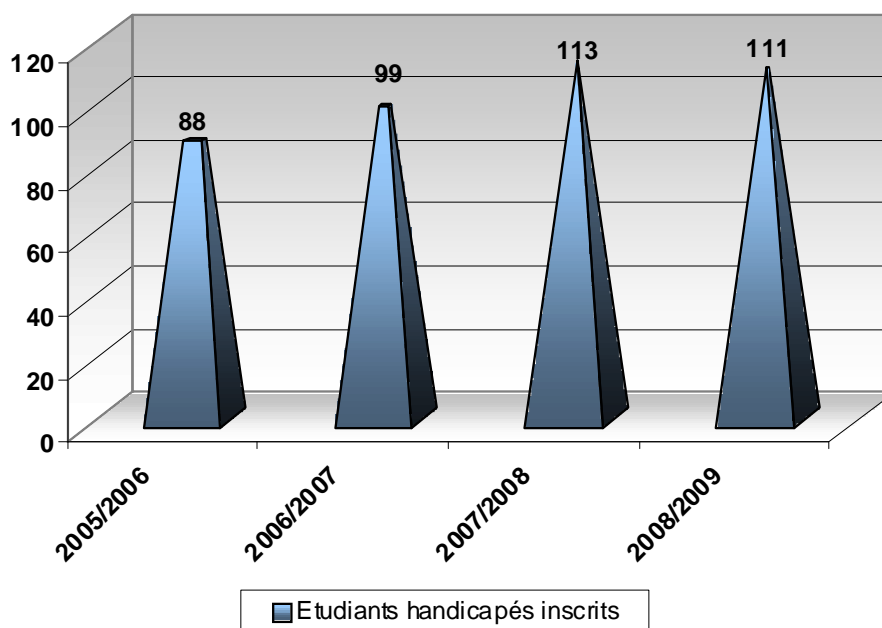
HISTORIQUE

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Etudiants handicapés inscrits	88	99	113	111
Total des étudiants inscrits	25 963	24 942	25 820	26 000
%	0,34%	0,40%	0,44%	0,43%

- 2006 / 2007 → 99 dont 14 étudiants handicapés temporaires
- 2007 / 2008 → 113 dont 14 étudiants handicapés temporaires
- 2008 / 2009 → 111 dont 2 étudiants handicapés temporaires*

* portés à notre connaissance, les autres étant directement gérés par le SUMPPS

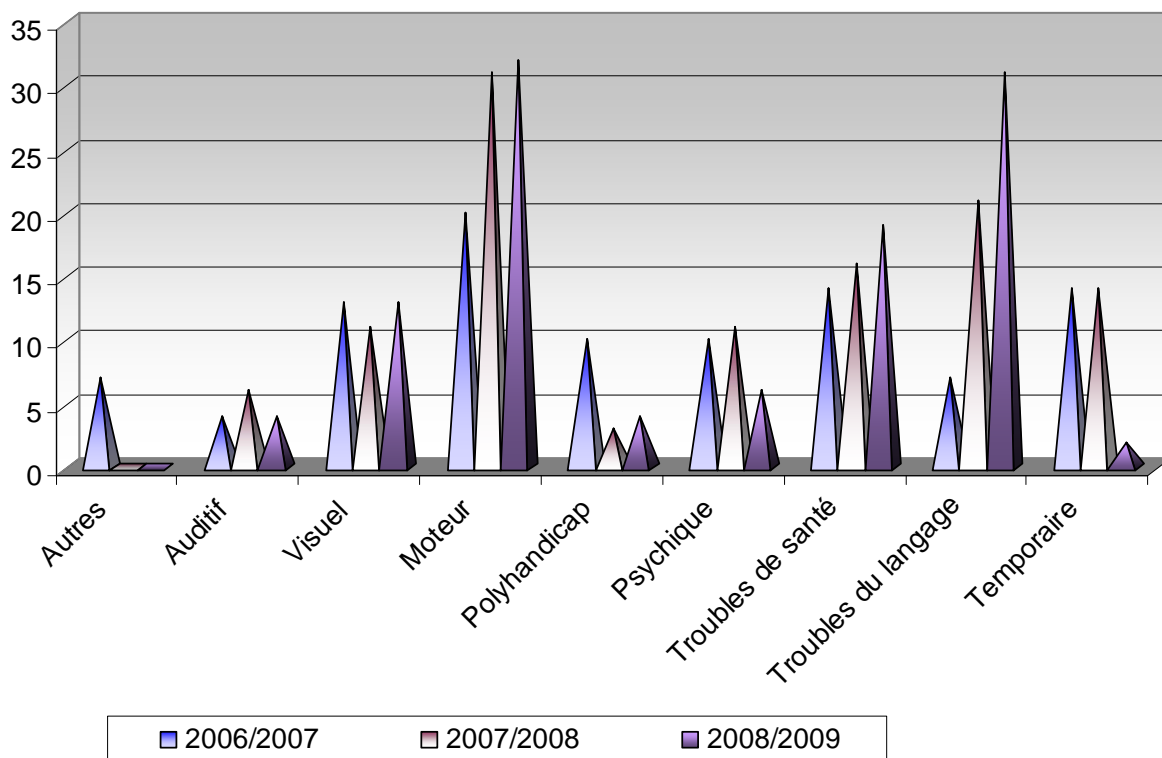
Etudiants inscrits à la CAEH



Répartition par type de handicap 2006/2007 → 2008/2009

Type de handicap	2006/2007	2007/2008		2008/2009	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Autres	7				
Auditif	4	6	+50%	4	-33%
Visuel	13	11	-15%	13	+18%
Moteur	20	31	+55%	32	+3%
Polyhandicap	10	3	-70%	4	+33%
Psychique	10	11	+10%	6	-45%
Troubles de santé	14	16	+14%	19	+19%
Troubles du langage	7	21	+200%	31	+48%
Temporaire	14	14	0%	2	-86%
TOTAL	99	113	+14%	111	-2%

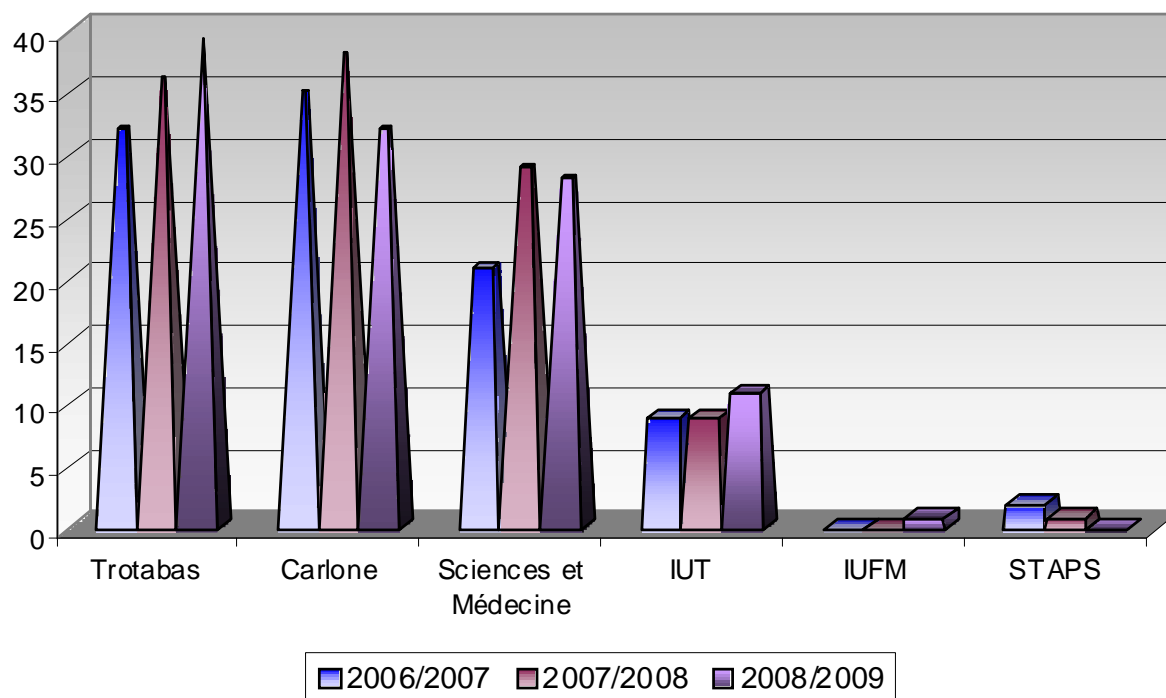
Evolution répartition par type de handicap 2006/2007 → 2008/2009



Répartition par UFR 2006/2007 → 2008/2009

UFR	2006/2007	2007/2008		2008/2009	
		Nombre	%	Nombre	%
Droit	30	32	+ 7%	37	+ 16%
IAE	1	4	+ 300%	2	- 50%
IDPD	1	0	- 100%	0	0%
Sous Total Trotabas	32	36	+ 13%	39	+ 8%
LASH	32	37	+ 16%	31	- 16%
Espace et culture	3	1	- 67%	1	0%
Sous Total Carlone / St Jean d'Angely	35	38	+ 9%	32	- 16%
Médecine	3	8	+ 167%	8	0%
Sciences	18	20	+ 11%	19	- 5%
EPU	0	1	+ 100%	1	0%
Sous Total Sciences et Médecine	21	29	+ 38%	28	- 3%
IUT	9	9	+ 0%	11	+ 22%
IUFM	0	0	+ 0%	1	+ 100%
STAPS	2	1	- 50%	0	- 100%
TOTAL	99	113	+ 14%	111	- 2%

Evolution répartition par Campus 2006/2007 → 2008/2009



Répartition par niveaux d'études 2006/2007 → 2008/2009

UFR	2006/2007	2007/2008		2008/2009	
		Nombre	%	Nombre	%
Licence 1	46	39	-15%	45	+15%
Licence 2	14	29	+107%	20	-31%
Licence 3	16	17	+6%	21	+24%
Master 1	17	18	+6%	13	-28%
Master 2	6	9	+50%	9	0%
Doctorat	0	1	+100%	0	-100%
Autres	0	0	0%	3	+300%
TOTAL	99	113	+14%	111	-2%

Evolution répartition par niveaux d'études 2006/2007 → 2008/2009

